

Revision of Treasury Board Circular 1978-2 - Special Arrangements

When the Government announced its revised official languages policy in 1977, it accepted the fact that special arrangements would have to be made for departments with foreign operations. At the beginning of 1978, Treasury Board issued a series of guidelines that relaxed the revised policy of 1977. These special arrangements have been followed more or less in the past few years by departments with foreign operations.

Following the reorganization that combined the international trade and foreign affairs sectors in a single organism, the Department decided to undertake a serious study of these special arrangements. The primary purpose of the study was to ensure that the Treasury Board arrangements of 1978 continue to reflect the current situation in matters related to the management of rotational personnel.

As a first stage, the managers of rotational personnel were able to express their views on the applicability of these arrangements to the daily operations of their sectors. The Official Languages Division proceeded to study the document as regards the application of the program in the Department. The second stage will consist of gathering all the information and submitting a working paper to Treasury Board for analysis. This paper will be prepared and submitted in the spring of 1985. The Department intends to revise these special arrangements so they correspond to the current situation in the management of rotational personnel.

Use of Imperative Staffing

Rotational Establishment

During the course of the year, the Department made offers of employment to all the secretaries who qualified in the competition held to recruit bilingual secretaries. Nineteen secretaries who met the language requirements were hired using this recruitment process although 27 had qualified. This approach to recruiting rotational support staff, i.e. secretaries and clerks, will be maintained this year.

Non-rotational Establishment

The Department staffed 131 non-rotational positions during the year. Imperative staffing was used in 45 cases of all the bilingual positions staffed in 1984, imperatively or not, 78.6 percent of the incumbents met the language requirements of their positions when appointed.

Translation

The Department does not yet completely comply with the guidelines described in Official Languages in the Public Service of Canada, A Statement of Selective Policy Changes, and with the policies described in the Translation Bureau Regulations.

Révision de la circulaire du Conseil du Trésor 1978-2 - Arrangements spéciaux

Lors de l'annonce de ses politiques révisées en matière de langues officielles en 1977, le gouvernement avait accepté le fait que des arrangements particuliers seraient nécessaires pour les ministères ayant des opérations à l'étranger. C'est au début de l'année 1978 que le Conseil du Trésor instaurait une série de mesures d'assouplissement à la politique revue en 1977, sous forme d'arrangements spéciaux qui ont été suivis tant bien que mal au cours des dernières années par les ministères ayant des opérations à l'étranger.

Suite à la réorganisation des secteurs du commerce international et des affaires étrangères en un seul organisme, le Ministère décidait d'entreprendre une étude sérieuse de ces arrangements spéciaux. Le but premier de cette étude était de s'assurer que les dispositions de la circulaire du Conseil du Trésor de 1978 reflétaient toujours la situation actuelle en matière de gestion de l'effectif permutant.

Dans une première étape, les gestionnaires responsables de la gestion de l'effectif permutant ont pu faire connaître leurs vues quant à la pertinence de ces arrangements dans les opérations courantes de leur secteur. Par ailleurs la Direction des langues officielles a procédé à l'analyse du document en fonction de l'application du programme au Ministère. La deuxième étape consistera à rassembler toute l'information et à présenter un document de travail au Conseil du Trésor pour fins d'analyse. Ce document sera préparé et présenté au cours du printemps 1985. Le Ministère vise à réviser ces dispositions spéciales pour qu'elles correspondent à la situation présente en ce qui a trait à la gestion de l'effectif permutant.

Utilisation de la dotation impérative

Effectif permutant

Au cours de l'année, le Ministère a fait des offres d'emploi à toutes les secrétaires qui s'étaient qualifiées lors du concours mené pour recruter des secrétaires bilingues. Cette forme de recrutement a permis d'embaucher 19 secrétaires ayant les connaissances linguistiques requises bien que 27 se soient qualifiées. Cette approche au recrutement du personnel de soutien permutant, soit des secrétaires et des commis aux écritures, sera maintenue cette année.

Effectif non permutant

Le Ministère a comblé 131 postes non permutants cette année dont 45 ont effectivement été dotés impérativement. De tous les postes bilingues dotés au cours de l'année, soit de façon impérative ou non impérative, on note que 78,6 p. cent des titulaires satisfaisaient aux exigences linguistiques des postes bilingues dès leur entrée en fonction.

Traduction

Le Ministère ne se conforme pas encore complètement aux directives prescrites dans le document intitulé "Les langues officielles dans la Fonction publique du Canada, Énoncé de certaines modifications de politiques" et au Règlement sur le Bureau des traductions.